

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 25
RÉCLAMES 3^e page (— d* —).....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un nouvel effondrement du mark et la dette flottante allemande. — Les conditions du moratorium sont-elles respectées par le Reich ? — La formidable spéculation anglo-saxonne sur le mark et ses conséquences. — Les événements d'Orient et l'opinion publique de Grande Bretagne.

Le mark vient de franchir une nouvelle étape de sa chute incessante. Il atteint ces jours-ci la valeur infime de 0,0044, soit moins de 1 demi-centime, à la Bourse de Paris.

A Londres, la livre sterling a fait un bond formidable, s'élevant de plus de 30 0/0 en quarante-huit heures, passant du cours de 9,550 marks à celui de 13,100 marks.

A Francfort, le franc français a progressé de 165 à 200 marks, tandis que le dollar atteignait son cours le plus élevé : 3,000 marks.

Ce fâcheux état, qui tend à annuler la valeur du papier-monnaie allemand, a pour origine l'accélération de l'inflation fiduciaire et de la dette flottante du Reich, qui se développent l'une et l'autre dans des proportions fantastiques.

Au 30 septembre, la circulation fiduciaire s'élevait à 316 milliards 870 millions, représentant une augmentation de 26 milliards 1/2 pour la dernière semaine; quant à la dette, elle approchait de 451 milliards, soit une progression de 90 milliards dans l'espace d'une décennie.

De tels chiffres se passent de commentaires : ils témoignent que l'Allemagne, loin d'avoir le dessein d'arrêter sa banqueroute financière, l'accélère d'un mouvement précipité.

La Commission des Réparations va avoir à connaître de la situation créée par cet accroissement énorme de la dette flottante du Reich.

En effet : aux termes de la décision de la Commission du 31 mai, l'Allemagne bénéficiait d'un moratoire partiel pour ses paiements de 1922 ; mais à certaines conditions, dont l'une était que la dette flottante ne dépasserait pas le chiffre de 31 mars 1922 (soit 281 milliards de marks-papier).

Bref, tout dépassement de ce montant devrait être couvert soit par l'impôt, soit par l'emprunt intérieur.

La Commission va donc avoir à examiner si l'Allemagne s'est conformée ou a manqué aux conditions qui lui furent imposées et de l'observation desquelles dépendait le maintien d'un moratoire.

La question est d'importance : car, si la Commission estime qu'il y a manquement de la part du Reich, elle sera en droit de constater officiellement le mauvais vouloir germanique et de réclamer l'application de mesures énergiques, en particulier, la suspension du moratorium.

La Commission ira-t-elle jusque-là ?

Il faut reconnaître que la situation est infiniment complexe : la spéculation qui s'est abattue sur le mark, depuis l'armistice, a étrangement enchevêtré les intérêts.

Le World, le grand journal de New-York, rappelait, ces jours-ci, un fait que nous avons déjà signalé, mais qu'il faut évoquer à nouveau, car il explique certaines attitudes.

Notre confrère américain écrit : « Au lendemain de l'armistice, des millions de citoyens américains et anglais se mirent à acheter des marks-papier, croyant faire une heureuse spéculation... On évalua à dix millions, rien qu'aux Etats-Unis, le nombre de citoyens qui se trouvent aujourd'hui porteurs de marks. Des banques, des municipalités, en firent provision. La cité de New-York, à elle seule, en a acheté pour plus de 22 millions de dollars... Naturellement, ces marks furent acquis au prix fort. L'Amérique a payé jusqu'à 50 et 100 dollars un billet de 1.000 marks, qui aujourd'hui ne vaut pas 70 cents. On peut estimer à 960 MILLIONS DE DOLLARS la somme colossale investie par l'Amérique dans le papier-monnaie allemand : et ce stock vaut aujourd'hui à peine 50 MILLIONS DE DOLLARS. C'est la plus extraordinaire folie et la plus gigantesque illusion financière de l'histoire. »

Les faits ci-dessus invoqués sont parfaitement exacts. Il en résulte

que, par une malencontreuse spéculation, l'Amérique a versé à l'Allemagne quelque 12 milliards de francs, tandis que l'Angleterre de son côté engloutissait près de 8 milliards de francs dans la faillite du mark.

Au total, les Anglo-Saxons se sont laissés escroquer 20 milliards de francs de notre monnaie actuelle.

Commentant ces faits dans le *Matin*, notre confrère Stéphane Lauzanne écrit très justement :

« Comprenez-vous maintenant la sympathie parfois incompréhensible que de nombreux banquiers anglais et que certains banquiers américains témoignent au relèvement de la finance allemande ? Comprenez-vous la résistance extraordinaire que nous rencontrons à Londres et un peu partout, quand nous prétendons faire payer l'Allemagne ? Comprenez-vous le moyen de pression et de chantage dont le Reich dispose à travers le monde entier sur des millions d'individus, qu'il a floués, ruinés, vidés, mais devant les yeux desquels il brandit ses chiffons de papier, en leur faisant croire qu'ils revendront un jour de l'or ? Comprenez-vous la solidarité qui s'est établie entre les spéculateurs trop naïfs et les filous trop adroits ?... »

Le problème apparaît en vérité presque inextricable !

Dans le Proche-Orient, les conditions soumises par les Alliés aux Kémalistes ont été finalement acceptées et un accord final a été signé à Mou-dania.

Il faut souhaiter, maintenant, que toute diligence soit apportée à l'application du protocole conclu.

En attendant, l'œuvre de paix a franchi une étape sérieuse.

Pourtant, il faut bien reconnaître que certaines menaces subsistent : la question des Détroits turcs a toujours eu le don d'agir comme un excitant et, aujourd'hui encore, la venue sur le tapis de ce problème plonge en effervescence, outre les nations occidentales, les puissances balkaniques et la Russie qui, même soviétique, ne se lasse pas d'orienter son regard vers Constantinople.

Au demeurant, tant d'intérêts sont en jeu, que des complications peuvent surgir d'un moment à l'autre. Et quel désir qu'on éprouve d'envisager l'avenir avec confiance, on ne peut se défendre de ressentir quelques appréhensions.

En attendant, les événements d'Orient conduisent l'opinion britannique à de salutaires réflexions.

La visite de lord Curzon à Paris avait produit une excellente impression : le maintien de l'Entente avait causé une satisfaction générale.

C'est ce moment qu'a choisi le leader Bonar Law pour publier — d'aucuns disent sous l'inspiration de Lloyd George — une lettre imprudente. Ne mettait-il pas la France en demeure de choisir entre la rupture de l'Entente et l'obéissance au programme oriental du Premier Anglais ?

Cette lettre a manqué son but, car l'opinion publique ne veut pas de l'isolement : elle veut rester fidèle à l'Entente. Or, elle commence à se rendre compte que la politique suivie à Downing Street ne vise à rien moins qu'à ruiner cette entente.

De plus, les Anglais s'aperçoivent chaque jour davantage de l'absurdité de l'accusation de militarisme et d'impérialisme dirigée contre la France, qui au contraire se montre toute réfractaire à une politique provocatrice.

Le résultat de ces réflexions ? La presse indépendante et même une partie influente de la presse ministérielle réclament énergiquement un changement immédiat dans la politique du Proche-Orient. Certaines feuilles vont jusqu'à demander, avec un vigneux renouvelé, le départ de Lloyd George.

Ce mouvement de l'opinion publique britannique nous intéresse dans la mesure où il travaille au maintien de la paix et au maintien de l'Entente, le plus ferme appui de la paix européenne.

INFORMATIONS

Lloyd George va parler !

On croit savoir que, M. Lloyd George saisira la première occasion pour expliquer et justifier dans un discours public, la politique du gouvernement en Orient.

Il fera, dit-on, à Manchester, samedi soir, une déclaration sur la situation en Orient.

Lloyd George démissionnera-t-il ?

La situation politique intérieure en Angleterre, devient de jour en jour plus incertaine. Des signes de mécontentement se manifestent à l'égard de la politique du gouvernement.

Le rédacteur politique du *Daily Chronicle* dit que les bruits de difficultés au sein du gouvernement ne sont pas fondés, mais, ajoute-t-il, les attaques auxquelles M. Lloyd George est en butte, pourraient le déterminer à remettre sa démission entre les mains des électeurs.

A Athènes

On annonce que la loi martiale a été proclamée à Athènes.

Volontaires russes pour l'armée turque

Les volontaires s'enrôlent à Petrograd pour aider les kémalistes. Un transport ayant à bord des volontaires pour l'armée de Kemal est parti d'Odessa la semaine dernière.

Le gouvernement de l'Ukraine a affecté 68.000 roubles en or à l'organisation d'une division de la Croix-Rouge qui va être envoyée en Turquie.

Les fascistes et Fiume

Les journaux gouvernementaux de Belgrade annoncent que les fascistes préparent un nouveau coup d'Etat à Fiume. 30.000 fascistes marcheraient sur Fiume, pour occuper la ville et sa zone afin d'empêcher l'exécution du traité de Rapallo. Le général Spretico, représentant l'Italie à Fiume, va être remplacé.

Italie et Géorgie

A la suite d'un différend avec l'Italie, le gouvernement de Géorgie a officiellement prié l'Italie de rappeler le consul italien à Tiflis.

Le châtiment de Guillaume

M. J.-L. Bonnet, député de la Seine, demande à interpeller le gouvernement sur la non-exécution des articles 227 et 230 du traité de Versailles, relatifs aux sanctions à prendre contre le principal auteur responsable de la guerre, l'ex-empereur d'Allemagne Guillaume II, et les chefs civils et militaires de son empire, qui ont ordonné des actes contraires aux conventions internationales, au droit des gens et aux lois ordinaires de la guerre.

Nos relations commerciales avec l'Autriche

Le bruit ayant été mis en circulation que le gouvernement français avait déconseillé à ses commerçants et industriels de conclure des affaires avec les Autrichiens, les journaux publient une note déclarant ce bruit dénué de tout fondement ; au contraire, la France s'est toujours efforcée de faciliter les relations commerciales avec l'Autriche.

Le voyage de M. Clemenceau en Amérique

Le colonel House a déclaré que M. Clemenceau ferait environ 30 conférences, dans lesquelles il parlera des devoirs de chaque peuple, dans la crise mondiale, créée par la guerre. Il restera cinq jours à New-York. Il ira ensuite dans l'ordre : à Boston, à Chicago, à Kansas-City, à la Nouvelle-Orléans, à Washington et probablement à Baltimore et à Philadelphie. M. Clemenceau se rembarquera le 3 décembre.

CHRONIQUE LOCALE

Enregistrement

M. Lehouleur, receveur à Castelnau est nommé à Lacapelle-Marival.

M. Mazarguil, receveur à Lacapelle-Marival est nommé à Hous-sur-Guesnes (Vienne).

M. Barousse, surnuméraire de la Hte-Garonne, est nommé receveur à Castelnau.

M. Arribot, surnuméraire de l'enregistrement dans le Lot est nommé receveur dans le département des Vosges.

SCANDALES

On ne peut guère ouvrir de journaux sans tomber sur des séries de faits divers, tous plus ou moins scandaleux, scabreux, tragiques. Les crimes passionnels, les rixes, les cambriolages à main armée, ont été de tout temps et seront toujours à la mode.

De ceux-là, il y en a trop, mais, comme on dit, c'est l'usage, c'est connu ! Il est même des gens qui, s'ils n'avaient pas, le matin, en ouvrant leur journal, le « plaisir » de voir de tels faits divers, ne seraient pas satisfaits. Ces gens-là ont besoin d'émotion, aiment à éprouver un petit frisson d'horreur et à le faire partager à leurs voisins auxquels ils s'empressent d'aller communiquer et commenter ces tristes incidents de la vie.

Mais depuis quelques temps, il est une nouvelle rubrique qui tient également beaucoup de place dans les journaux : elle est alimentée par des scandales, tous provoqués par l'appât du gain, de l'argent, et dont les coupables font partie, parfois, d'un milieu où le devoir, le scrupule, l'honnêteté sont plutôt les principales qualités.

Il semble qu'un vent d'appétit soufflé depuis la guerre sur de nombreuses catégories de citoyens qui, jusqu'alors, s'étaient toujours montrés réservés, soucieux de leur dignité, contents de la situation qu'ils s'étaient créée.

Nous ne parlons pas des flibustiers de la finance, dont c'est le métier de rouler les clients, et nous avons fait, depuis longtemps, connaissance avec les spéculateurs, gros fournisseurs du « ravitaillement civil ».

Tous ces gens-là dont la fortune a été rapidement édifiée semblent avoir déteint sur une catégorie d'individus qui veulent également gagner de l'argent, parce qu'ils ont été à même de se rendre compte comment les flibustiers de la spéculation se sont enrichis.

Et dès lors, éclatent, de temps à autre, des scandales dont les coupables sont groupés en association pour mettre leurs patrons et le public en coupe réglée.

Ainsi, se présente l'affaire récente du trafic des billets de chemins de fer sur le réseau de l'Etat.

C'était une véritable association d'employés, parmi lesquels des contrôleurs de route, des receveurs de gare qui, pour arrondir leur salaire, n'avaient trouvé rien de mieux que de trafiquer sur les billets.

Plus de 60 employés sont compromis dans cette affaire et les détournements commis en quelques mois s'élevaient à plus de 600.000 francs. C'est, jusqu'à présent, le chiffre que l'on indique. Il pourrait bien être, demain, plus élevé, car l'enquête n'est pas terminée.

Ainsi donc, voilà 60 agents qui, certainement, jouissaient de la confiance de leur administration, et qui n'ont pas craint de se former en association pour voler.

Et tout cela, parce que ces agents ont voulu avoir de l'argent, vivre mieux, jouir davantage, comme le font, à l'heure actuelle, tous ces individus qui, à la cote avant la guerre, ont réussi — on ne sait, ou l'on sait trop comment — à gonfler leur portefeuille, et qui, la plupart, sont impunis.

Les temps sont durs, sans doute ; mais, pourquoi aussi la justice n'a-t-elle pas été faite, dès le début, contre les requins, flibustiers, mercantils, et autres spéculateurs de haute volée ?

LOUIS BONNET.

Compatriote

Notre compatriote M. Carlin, lieutenant au 65^e tirailleurs marocains, passe au 154^e d'infanterie, et est détaché au parc régional d'artillerie à Metz.

Mariage

Nous apprenons le mariage de M. Pierre Cazes, l'aimable Ingénieur des Ponts et Chaussées du Lot, fils du sympathique Docteur de Fontanes, avec Mlle Suzanne Comte, fille de M. F. Comte, avocat à Castres.

Nous prions les deux jeunes époux d'agréer nos meilleurs vœux de bonheur.

Contributions directes
M. Cordié, contrôleur-adjoint des Contributions directes dans le Lot, est nommé contrôleur de 3^e classe dans le département de la Seine.

Postes

Sont nommés facteurs des Postes : MM. Védriès, à St-Denis-Catus ; Tissandier, à Frayssinet-le-Gélat ; Calmon, à Montfaucon.

Mutation

M. Cardepon, capitaine au 50^e régiment d'infanterie passe au 7^e.

Services pénitentiaires

Notre compatriote M. Clauzel, ancien militaire, est nommé dans le cadre de surveillance des établissements pénitentiaires.

Médailles d'honneur du travail

La Médaille d'honneur du Travail vient d'être attribuée :

1^o à Mlle Thérèse Garrigou, domestique chez M. Grimal, Président du Tribunal civil de Cahors ;

2^o à M. Bornes, domestique au service de M. Séguela, négociant à Cahors.

Félicitations à ces vieux et parfaits serviteurs.

Ecole primaire supérieure

M. Lapyvade, licencié ès-sciences est délégué dans les fonctions de professeur de sciences à l'Ecole primaire supérieure de St-Céré.

Mairie de Cahors

AVIS DE CONCOURS.

Un concours pour deux postes de surveillant à l'Octroi de Cahors aura lieu incessamment :

Les candidats devront faire parvenir leur demande écrite au Maire le 20 octobre courant au plus tard et joindre à cette demande : une copie de leur acte de naissance, l'extrait du casier judiciaire, un certificat de bonne vie et mœurs et une pièce établissant leur situation militaire.

Tous les candidats seront soumis à la visite d'un médecin désigné par le Maire.

Les mutilés ou réformés pour blessures ou maladies contractées aux armées bénéficieront d'une majoration de points.

Pour plus amples renseignements les candidats peuvent s'adresser à M. le Secrétaire général de la Mairie, et à M. le Préposé en chef de l'Octroi.

Lycée de jeunes filles

Les derniers examens du Brevet Élémentaire (session d'octobre) ont permis au lycée de jeunes filles de notre ville d'enregistrer de nouveaux succès. Trois élèves ont été définitivement admises : Mlles Contival, Chapon et Sans.

Déjà, à la session de juillet, 2 élèves avaient été reçues au Brevet Élémentaire, tandis qu'aux concours d'entrée à l'Ecole Normale trois autres élèves étaient admises : l'une à Rodez avec le n° 1, les deux autres à Cahors classées respectivement 3^e et 10^e. Quatre autres lycéennes étaient également inscrites sur la liste supplémentaire d'admission à l'Ecole Normale de Cahors.

Les résultats des examens secondaires n'ont pas été moins satisfaisants : *Baccalauréat-1^{re} Partie*, 3 candidates, 2 admissions définitives ; *Baccalauréat-2^e Partie*, 2 candidates, 2 admissions définitives, dont une mention.

D'aussi brillants résultats, qui témoignent de l'excellence de l'enseignement reçu, ont eu leur répercussion immédiate : de nombreuses inscriptions d'élèves nouvelles, tant externes qu'internes se sont produites depuis la rentrée.

Nous sommes heureux d'enregistrer ces quelques faits qui témoignent de la prospérité sans cesse grandissante de notre lycée de jeunes filles.

Prime d'allaitement

Les Bénéficiaires de l'assistance aux femmes en couches (prime d'allaitement) sont priées de passer au Commissariat de Police retirer leur bon, qui sera payé, samedi 14 courant à 2 heures du soir, au Bureau de bienfaisance.

Autour du Concours

Les essences naturelles des monts du Quercy. — Nous nous faisons un devoir de signaler l'intéressante exposition du Comité Botanique du Quercy, au concours de Cahors.

Cette œuvre philanthropique a été fort admirée et consultée du public tout entier. A côté des multiples collections très complètes des plantes médicinales et des plantes aromatiques, les visiteurs ont remarqué avec fruit les délicieux et meilleurs parfums naturels qu'obtient le Comité avec les Lavandes, les Thymus, l'Hyssoppe, les Calamonts, le Choisis, le Marrube, l'Origan, etc., etc., qui poussent abondamment sur les Monts du Quercy (des extraits étaient gracieusement offerts aux visiteurs).

Cette grande exposition, intelligemment présentée dans un stand richement aménagé qui avait 146 mètres de superficie, fut longuement examinée par les membres de l'enseignement, les élèves des écoles et les agriculteurs de la région qui possèdent des terrains incultes ou de peu de valeurs.

Les efforts de cette œuvre si intéressante pour notre pays méritant des encouragements unanimes, nous adressons au dévoué Directeur et à ses Collaborateurs nos sincères félicitations.

Bal de l'Alimentation

Dans leur dernière réunion les ouvriers de l'alimentation ont fixé la date de leur premier bal, qui aura lieu le 25 octobre courant.

Soucieux d'être agréable à la population cadurcienne, le Comité d'organisation a fait choix d'un brillant orchestre et d'une salle bien connue et confortable, celle du Palais des Fêtes. Nul doute que la jeunesse cadurcienne si amoureuse de danses se rendra en foule à ce bal dont le but est louable.

En effet, les ouvriers boulangers, charcutiers, bouchers, épiciers, pâtisseries ne sont pas, pour la plupart, cadurciens de naissance, mais ils le sont de cœur. Aussi, séparés des leurs, ils ont décidé de créer dans leur grande famille corporative, une œuvre d'entraide pour leurs camarades malades, nécessiteux ou autres. Il faut des fonds, et déjà leurs efforts mutuels sont couronnés de succès ; mais bien insuffisants et c'est par ce bal qu'ils viennent à vous, cadurciens, faire appel à votre générosité.

Lors de leur arrivée à Cahors, ils ont admiré votre aimable accueil, et ils sont sûrs que le 25 octobre, par votre présence à leur bal, vous leur prouverez l'attachement que vous avez pour ces nouveaux enfants de notre chère ville.

Jeudi 12 octobre à 21 h. 30, réunion générale des membres de l'Alimentation. Présence indispensable.

Organe du jour

Organisation du bal, Mesures à prendre.

Plainte

Plainte a été portée par un propriétaire, habitant le Montat, contre un individu pour vol d'une obligation du Crédit national.

Le voleur a touché dans un établissement financier de Cahors, le montant de cette obligation, mais, en outre, il a commis un faux, car il a signé au nom de M. B...

Une enquête est ouverte.

Vol

M. Jules Robert, propriétaire à Buzenac, près Castelnau, eut le désagrément de constater, en ouvrant son armoire, qu'un porte-monnaie contenant une somme de 155 francs environ avait disparu. Effectuant aussitôt des recherches, il s'aperçut qu'on lui avait également dérobé divers bijoux en or qui se trouvaient dans un tiroir de sa table de nuit.

Le voleur s'était introduit dans la maison sans effraction. Il est vraisemblable qu'il avait découvert la clef de la porte d'entrée que M. Robert plaçait, lorsqu'il s'absentait, dans sa remise.

Les soupçons se portèrent tout d'abord sur un chemineau de réputation douteuse qui fut arrêté, mais on dut reconnaître aussitôt après son arrestation que ce trimardeur était innocent du méfait.

L'enquête se poursuit.

Pauvre jeune homme !

Sous ce titre, nous avons relaté dans notre dernier numéro, qu'un de nos jeunes compatriotes, M. Lucien Descourts, âgé de 25 ans, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, avait été trouvé pendu dans la chambre qu'il occupait, dans un hôtel de Caen.

Le *Matin* donne de nouveaux détails sur cette affaire. Lucien Descourts ne se serait pas suicidé. La famille du défunt a déposé une plainte à la justice, affirmant que le malheu-

reux jeune homme aurait été tué et dévalisé, d'une somme de 1.800 fr. qu'il avait, la veille encore, en sa possession.

Les magistrats ne croient pas à cette version : il résulte, en effet, des premières constatations faites lors de la découverte du cadavre, que Lucien Descourts était en chemise, ses vêtements étaient placés avec ordre sur une chaise, et aucune trace de lutte dans la chambre, ni de violences sur le corps du défunt n'ont été relevées : de plus, aucun locataire n'entendit le moindre bruit.

Néanmoins, le Parquet a ordonné que l'autopsie soit pratiquée.

Ajoutons que Lucien Descourts dont le père habite Bernay, a ses grands-parents, M. Rouget, négociant rue Nationale à Cahors, il devait se marier en décembre à Cahors, avec une jeune fille dont la famille habite Cabessut.

La grand'mère et la fiancée du malheureux jeune homme se sont rendues à Caen.

Cumul des allocations pour charges de famille et des majorations pour enfants

Le colonel Picot, député de la Gironde, président du groupe des députés mutilés, a reçu du sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu me demander de faire l'envoi des instructions prescrivant aux chefs de service de mandater aux agents de l'administration, réformés de guerre, les allocations pour charges de famille qui, aux termes de la loi du 20 juillet 1922, peuvent être cumulées avec les majorations pour enfants.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces instructions vont être données dans un délai très rapproché. »

Vagabond

Le Tribunal a confirmé mardi le mandat de dépôt décerné contre le nommé Seguin, âgé de 52 ans, inculpé de vagabondage, de mendicité et de défaut de carnet anthropométrique.

Le vagabond s'est montré très satisfait de cette décision, car les nuits et les matinées sont trop froides, actuellement.

Sac à main retrouvé

M. Michel, Conseiller général du Lot, passant en auto sur la route de Toulouse, aperçut sur la route un sac à main. Il stoppa et le ramassa.

De retour à Cahors, il porta le sac au bureau de police. Il contenait une somme d'argent, divers objets, notamment une lettre adressée à une jeune fille habitant le canton de Castelnaud.

Celle-ci avisée a reconnu son sac à main qui lui a été aussitôt rendu.

Stupide vengeance

Pour se venger de son frère avec lequel il vit en mauvaise intelligence, le nommé Adrien Lacombe, de Labastide-du-Vert, pénétra dans la cave de son frère et ouvrit le robinet de la cuve contenant le vin nouveau. Deux barriques de vin ont été perdues.

Plainte a été portée contre le méchant frère.

Un escroc

La police recherche un individu qui sous le nom de Frézal, attendait aux abords de l'hôpital militaire de Toulouse les réformés temporaires qui étaient appelés à subir une nouvelle visite.

De préférence, le soi-disant Frézal abordait les originaires du Lot. C'est ainsi qu'il trouva 2 Lotois, l'un des environs de Gourdon et l'autre de Gigouzac.

Il se présenta à eux comme le chauffeur du médecin-chef de l'hôpital et leur offrit sa recommandation pour obtenir la pension.

Mais il leur dit qu'il fallait faire un cadeau au médecin-chef. Naïfs, les deux Lotois remirent des sommes variant entre 100 et 150 francs pour acheter des dindons pour faire cadeau au médecin-chef.

Non content de cela, Frézal se rendit avec sa femme chez le réformé de

Gigouzac où il se fit héberger pendant plusieurs jours.

Mais tout finit par se savoir. M. Laborde, maire de Gigouzac ayant eu des soupçons sur le rôle joué par ledit Frézal, le fit appeler et demanda des explications.

Frézal comprenant qu'il était « brûlé » quitta Gigouzac aussitôt. On le recherche.

Classe 1886

Les camarades qui voudraient continuer la tradition d'avant-guerre, sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu, le samedi 21 octobre prochain, à 9 heures du soir, dans une des salles du Café de Bordeaux.

Ordre du jour :
Organisation du banquet fraternel.
J.-B. PLANACASSAGNE,
Ex-Secrétaire de l'Association.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

AVIS : Afin de permettre la formation de toutes les équipes de l'A. C. la Commission convoque sur le terrain du Stade à 13 h. 30 très précises, les joueurs dont les noms suivent :

Cagnac, Caumer, Malric, Tavé, Bonaure, Saigues, Boisse, Marmiesse, Devic, Delga, aine, Lacoste, Léandre, Talou, caporal, Salou, Bousquet, Heilles, Céarié, Détoros, Barreau Robert, Couathac, Olivier soldat, sergent de Redon, Benâtre, Rumeau, Bureau, Verdier, soldat Laclau, soldat Viguié, Barro à Olivier soldats, Barès soldat.

En cas d'oubli de quelques joueurs désireux de matcher cette année, la présente liste n'est pas définitive, et les omis pourront se présenter à l'heure indiquée ci-dessus.

Les équipiers qui possèdent un maillot devront l'apporter sur le terrain ce jour-là, afin de permettre l'organisation d'une rencontre en lever de rideau, si le nombre des présents le permet.

MATCH CONTRE LE BUISSON

Le match qui mettra aux prises l'excellent quinze du Buisson (deuxième série) contre l'Aviron Cadurcien (troisième série) promet d'être fort intéressant.

Le grand nombre d'équipiers que possède notre société permettant d'avoir 2 premières équipes dont les éléments sont sensiblement de même valeur, le public qui se soit le 15 de l'A. C. qui matchera, sera certain d'assister à une rencontre passionnante. Nous sommes sûrs que Cahors répondra à notre appel et envahira dimanche les touches de notre superbe Stade.

Vendredi soir, à 8 h. 3/4, entraînement en salle pour tous les joueurs de l'A. C.

THEATRE DE CAHORS

CHÉRI DE SA CONCIERGE

La recette semblait perdue de ces vaudevilles qui nous ont tant amusés ; M. Praxy, l'auteur maintenant célèbre de *Chéri de sa Concierge* l'a retrouvée. Une presse unanime s'est plu à enregistrer l'accueil enthousiaste du public.

Le Petit Journal. — La fantaisie de l'auteur est violente, débridée, appuyée même à l'occasion. Il a le droit de dire qu'il a voulu faire une bonne farce qui fasse rire. Or, nous avons ri, la cause est entendue.

G. Boyer

Le Temps. — Signalons le très vif succès obtenu par le vaudeville nouveau de M. Praxy, « Chéri de sa Concierge »

La Presse. — Vaudeville exilarant, dont on peut prédire la longévité ; sûrement plusieurs fois centenaire et probablement millénaire. On ne peut s'empêcher de rire presque sans arrêt. Et tout est bien, puisque c'est pour cela que l'auteur a écrit sa pièce et que le public s'y précipite.

Rappelons que cette représentation sera donnée le dimanche 15 octobre au Théâtre Municipal.

C'est le Jeudi 26 octobre qu'aura lieu au Théâtre municipal 1 en représentation

LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIMS

La carrière de cette pièce vraiment amusante est unique dans les Annales du Théâtre. Pourquoi ? Parce que l'on rit pendant toute une soirée. Toutes les scènes sont, au point de vue théâtral excellentement traitées, la troupe se composant de 18 éléments les meilleurs.

Pour la location, s'adresser comme d'usage.

Les Junies

Football Association. — Dimanche 15 octobre, première séance d'entraînement de la Fraternelle Junicoise, terrain des Verdus.

St-Denis-Catus

Monument aux morts. — Dimanche 15 octobre, la commune de Saint-Denis-Catus célébrera sa fête annuelle.

Cette année, cette fête revêtira un caractère patriotique, car dimanche aura lieu l'inauguration du monument élevé aux enfants de la commune morts pour la France.

Cazals

Concours agricole du 15 octobre. — Ce premier concours organisé par le Comité agricole cantonal, s'annonce comme devant être assez important, vu le grand nombre d'inscriptions déjà reçues.

Nous rappelons que tous les animaux, produits agricoles et instruments devront être rendus sur le lieu du concours à 8 heures 30.

Voici le programme de la journée :

A 8 heures, concours de labourage, au Barry. A 9 heures, ouverture de l'exposition-concours : 1° sur la grande place, pour les divers animaux reproducteurs, animaux de basse-cour, machines et instruments agricoles ; 2° à la halle, pour les produits agricoles, fruits, petits métiers et industrie régionale.

De 10 h. à 11 h. 30 opérations du jury.

A 15 heures, proclamation du palmarès et distribution des récompenses, à la mairie. Conférence par M. le Directeur des Services agricoles.

Le soir, illumination, bal public à la mairie.

Marniac

Asphyxié dans une cuve. — Mardi matin, le nommé Florenty, dit Lamagat, dubourg, a été trouvé asphyxié dans sa cuve ; c'est en pressant sa vengeance qu'il a dû tomber accidentellement ou à la suite d'une congestion.

Malgré que la famille se soit aperçue de l'accident, peu de temps après qu'il a dû se produire, la mort avait déjà fait son œuvre, et tous les soins ont été inefficaces.

Nous adressons nos condoléances à sa veuve et à toute sa famille.

Puy-l'Évêque

Nos chemins. — Une réparation qui s'impose avec la plus sérieuse urgence, c'est bien celle de la côte des Bayssades, sur la route des Oules.

Complètement ravivée par les pluies et l'empiétement n'existant plus dans beaucoup d'endroits, il devient impossible d'y passer avec un véhicule, même vide, sans faire des pousseries d'adresse et d'équilibre.

Bouziès-Haut

Fête votive. — La fête votive de la commune sera célébrée dimanche 15 octobre. Rien ne sera négligé pour faire bien et beau. Le meilleur accueil sera réservé aux visiteurs.

Figeac

Tamponnement. — Vers onze heures, dimanche soir, un train de voyageurs venant de Brive a pris en écharpe, à peu de distance de la gare de Figeac, la queue d'un train de marchandises. Les wagons, sortis des rails, ont démolé une partie du mur de soutènement de la voie. Sept voitures ont été broyées. Les dégâts sont purement matériels.

Cajarc

Eclairage de la ville. — En attendant que les pourparlers en bonne voie assurent l'éclairage électrique de Cajarc, le Conseil municipal a décidé de faire remettre en état les anciennes lampes à pétrole qui se trouvent déposées à la mairie et de les remettre en activité.

Grâce aux actives démarches faites par notre municipalité, nous pouvons dire et déjà annoncer une solution prochaine de l'éclairage électrique.

C'est chose presque faite nous dit-on et nous ne tarderons pas à être éclairés d'une manière complète et en rapport avec l'importance de notre localité.

Mariage. — C'est avec plaisir que nous apprenons le mariage de notre compatriote M. André Mirabel dessinateur à la Cie Thompson-Houston, avec Mlle Marie Durand de Graulet.

Nos félicitations bien sincères et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Grande après-midi sportive et dansante.

— Le Comité de la fête patronale d'Août organisé pour le dimanche 15 octobre une brillante après midi sportive et dansante.

A 21 h. 30 grand match de Football Association entre le J. C. de Monsalis et l'U. S. Cajarcoise sur le nouveau terrain de cette dernière, aux abords de la ville sur la limite de la route de Marcilhac.

Unesaison admirablement bien remplie, quelques mois de repos bien gagnés et les foot-balleurs de la fraternelle Junicoise vont, dimanche prochain, endosser de nouveau le maillot aux couleurs si souvent victorieuses, et prendre leurs premiers galops d'essai avant d'entamer un calendrier digne de leur renom.

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Dans son audience correctionnelle du 10 courant, le tribunal a rendu les jugements ci-après : Gilbert Félix, 44 ans, journalier, sans domicile fixe, pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique, un mois de prison avec sursis.

Aimé Augustine, veuve Lafon, 45 ans, cultivatrice à Floviac, pour bris de clôture, 8 jours de prison avec sursis et 50 fr. d'amende.

Marty Elie-Victor, 34 ans, propriétaire à Rocamadour, pour homicide par imprudence, trois mois de prison avec sursis et frais.

Vizy Louis, 57 ans ; Cayre Joseph, 28 ans, cultivateurs à Lacave ; Lamothé André, 17 ans, cultivateur à Saint-Sevy, pour coups et blessures et délits de chasse.

Le prévenu Vizy Louis ne s'étant pas présenté, pas plus qu'un témoin, l'affaire sera appelée à une prochaine audience.

Malet Pierre, 79 ans cultivateur à Condat, pour délit de pêche. Le tribunal condamne Malet Pierre qui ne se présente pas à 30 francs d'amende et aux frais.

Malet Pierre, 79 ans, cultivateur à Condat, pour délit de pêche. Le tribunal le condamne par défaut à 60 francs d'amende et aux frais.

L'affaire Cluzel Jean-Baptiste, 54 ans, et Gaydon Léonie, femme Cluzel, 54 ans, cultivatrice à Saint-Germain, pour violences ; le tribunal met l'affaire en délibéré.

Pour injures publiques, un commerçant de la région est condamné à 50 francs d'amende.

La spéculation en Allemagne

De Berlin : Le président du Reich édicte aujourd'hui un décret destiné à combattre la spéculation sur les devises. Le contenu de l'ordonnance présidentielle est tenu secret pour empêcher les spéculateurs de prendre leurs précautions.

L'Amérique « sèche »

De Cherbourg : Comme conséquences du règlement Dangherty, les Transatlantiques américains, qui vont lever l'ancre, à destination des Etats-Unis, ont annulé leurs importantes commandes de vins et de spiritueux.

Marché de La Villette

9 Octobre 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	5.978	288	2,60	2,30	1,60
Vaches...	2.239	33	3,50	3,25	3,00
Taureaux...	2	982	3,50	3,25	3,00
Moutons...	44.69	2	5,20	5,00	4,60

MOTOCULTEURS

SOMUA

L'appareil de démonstration présenté à l'Exposition Agricole travaillera le dimanche 15 octobre, à partir de 10 heures, à REGOURD : Propriété A. KANNENGIESER Ingénieur-Representant

La nuit porte conseil

et le meilleur conseil qu'elle peut vous donner c'est d'employer la Cire Aseptine avant de vous coucher. Chaque matin votre miroir vous dira avec quelle rapidité elle fait disparaître les imperfections de l'épiderme et maintient votre teint à sa beauté et sa fraîcheur de vingt ans.

3^o 85 LA CIRE ASEPTINE

Vous embellit Pendant Votre Sommeil.

partout en jolis pots, ou en grands tubes 5 francs.

Servez-vous aussi de la Poudre Aseptine, poudre de riz d'une finesse réellement incomparable.

A VENDRE

Une maison, 4 pièces, cave, chai et grenier, gaz. Intérieur état neuf. Prix : 8.000 fr.

Une maison de rapport, 4 appartements de 4 pièces, cave, grenier, eau et gaz. Auc. ne réparation à envisager. Prix : 22.000 fr.

Un terrain en nature de jardin, 700 m. q., en bordure de l'avenue du Nord, libre de suite.

Une maison 2 pièces, eau et gaz avec grand jardin clos de murs au centre de la ville.

Pour tous renseignements et traiter : S'ad J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

A Vendre ou à Louer

Un fonds de restaurant, vins à emporter, avec 6 chambres meublées, centre de la ville.

S'ad J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

A LOUER

Faubourg Cabessut, une maison 8 pièces avec jardin, eau et gaz. Etat neuf.

S'ad J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

Imp. Coueslant (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du dix Octobre mil neuf cent vingt-deux,

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare le sieur « BERTHONNEAU, commerçant à Castelnaud, en état de faillite ;

« Fixe provisoirement au deux « Octobre mil neuf cent vingt-deux « la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite ;

« Délivre au failli un sauf-conduit « provisoire à charge par lui de « poser au Greffe, dans la huitaine « de la signification du présent jugement, son bilan et la liste de « ses créanciers ;

« Ordonne l'apposition des scellés « à son domicile et partout où besoin « sera, conformément à l'article « quatre cent cinquante-huit du Code « de Commerce ;

« Nomme Monsieur SALANIE, « l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur L. « ROUSSEAU, arbitre de Commerce, « ce, demeurant à Cahors, syndic « provisoire pour gérer et administrer la dite faillite sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »

Pour extrait conforme :

Le Greffier,
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

EXÉCUTION CAPITALE

Burger, qui assassina le sommelier Jobin le 23 mai 1919, a été guillotiné ce matin.

Les conservateurs confiants en Lloyd George

De Londres : Les membres conservateurs du Cabinet ont voté une motion de confiance en Lloyd George.

L'avance turque arrêtée !

De Constantinople : L'avance turque vers le Bosphore et Constantinople a été arrêtée hier par ordre de Mustafa Kemal à la suite des conversations de Moudania de Ismet pacha et du général Harrington.

DEPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

visible persistait entre les interlocuteurs.

Nous savons d'ailleurs que cette attitude de la part de l'actrice n'avait rien qui refroidit le capitaine, et qu'il se fût estimé heureux de l'épouser, de bon gré ou contraint ; il l'avait avoué assez cyniquement.

Il échangea quelques banalités ; puis Dora ne put s'empêcher de demander à quoi elle devait le plaisir de cette visite inattendue.

— Ne l'attribuez qu'au désir de vous voir, mademoiselle, répondit-il avec un sourire narquois.

— Ne m'avez-vous pas vue hier, à la répétition ?

— C'est vrai. Mais il est impossible de vous dire un mot, là-bas. Vous êtes si occupée, si absorbée...

— Tous les comédiens en sont là, monsieur Dallas.

— Plus ou moins, mademoiselle, plus ou moins... Mais vous, une fois aux prises avec le travail, vous ne voyez plus personne... et surtout ceux à qui un regard ferait tant plaisir. Ceux-là, vous paraissez prendre une satisfaction cruelle à les ignorer.

— Vous avez mon amitié, capitaine.

Mensonge flagrant, mensonge dicté par les conventions mondaines ; elle ne pouvait le souffrir et l'exécrait à présent plus que jamais. Mais elle avait conscience du pouvoir de cet homme dans le monde des théâtres, et dans ce monde elle avait encore des combats à livrer. Dallas était un

personnage dont elle ne pouvait s'affranchir l'inimitié sans folie.

— Votre amitié, répondit-il audacieusement. C'est quelque chose de bien froid. Et j'ai longtemps rêvé — je révis encore — de vous inspirer un sentiment moins... lointain.

Le sourire de convention qui jouait sur les lèvres de l'actrice y mourut, le visage perdit instantanément son éclat ; il s'y produisit ce qu'on observe quand un nuage passe devant le soleil. Quelque assouffie que puisse être une femme des témoignages de sa puissance il en est qui lui sont profondément désagréables ; ceux qui lui viennent d'un homme qu'elle déteste. Elle répondit froidement :

— Je crains, capitaine, de prendre la vie d'une façon trop pratique et trop sérieuse. Et s'il est une chose dont je suis absolument incapable, c'est d'affecter des sentiments que je n'éprouve pas.

Dallas ne se tint pas pour battu.

— J'imagine cependant, dit-il, que vous êtes d'une nature affectueuse ?

— Je l'espère.

— Mais vous ne prodiguez pas cette affection.

— Je l'espère encore.

— Ce qui signifie que dans mon cas particulier.

— Capitaine, interrompit Dora, qui était réellement souffrante et dont les nerfs vibraient en conséquence, vous m'obligeriez grandement, je vous assure, en laissant ce sujet de conversation. Il se peut que

vous le faites, quand vous saurez que je suis fiancée.

— Fiancée !... Et me ferez-vous la grâce, mademoiselle, de me dire à qui ?

— Dallas le savait parfaitement ; mais il jouait le jeu auquel il s'était préparé, et pour n'en pas perdre l'habitude, sans doute, le jouait avec de fausses cartes.

— Oui, monsieur, vous pouvez le savoir. Je suis fiancée à Paul Vernier.

— L'acteur ?

— Oui, l'acteur. Pourquoi pas ? Dallas se calma subitement ; son sourire reparut.

— C'est excessivement curieux ! dit-il. C'est en partie pour vous parler de lui que je suis venu.

XII

DORA DIT CE QU'ELLE PENSE

Le capitaine Dallas affectait de sourire, mais il ressentait en réalité une grave et profonde préoccupation. La partie qu'il venait d'engager signifiait beaucoup pour lui, qu'il la gagnât ou qu'il la perdît. Il la jouait en outre avec des atouts falsifiés, qu'il fallait manier avec une prudence extrême. Tout ce qu'il pouvait avoir dans l'esprit de ruse ou de finesse était donc en jeu au moment même où il se montrait si calme et si maître de soi.

Son but était d'effrayer l'actrice, et il l'avait atteint. En l'entendant déclarer d'un ton singulier et gros de mystère qu'il désirait lui parler de son fiancé, Dora Letellier sentit une

École Supérieure de Luzech

UN MÉNAGE DE DOMESTIQUES

EST DEMANDÉ

Mari jardinier, Femme cuisinière

S'adresser au Directeur de l'École

Une boisson saine et fortifiante

vous est recommandée par les docteurs pour remplacer le café lorsque, pour une raison quelconque, il vous a été supprimé. Il faut alors prendre du

« KNEIPP »

(Café de Malt)

boisson qui a du café la couleur et le goût, et ne contient cependant aucun des principes qui font que le café devient à la longue une boisson excitante, nocive et débilitante. 1 fr. 25 les 250 gr. dans les bonnes épiceries.

A VENDRE

Voiture FORD 3 places

Parfait état de marche. Essais à volonté

S'adresser : Bureau Journal

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance de Cahors.

D'un jugement contradictoirement rendu le vingt-trois septembre mil neuf cent vingt-deux, par le Tribunal Correctionnel de Cahors, contre la dame LAPORTE Marie-Amélie, épouse GARRIGUES, 40 ans, ménagère à Luzech, prévenue d'avoir mis en vente du lait qu'elle savait falsifié par addition d'eau,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal condamne LAPORTE Marie-Amélie, épouse GARRIGUES, à un mois de prison. — Dit qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. — La condamne à deux cents francs d'amende. Ordonne l'insertion par extrait du jugement dans deux journaux de Cahors, au choix de Monsieur le Procureur de la République. Ordonne l'affichage par extrait du même jugement à la porte du domicile de la condamnée et à la porte de la mairie de Luzech. Dit que cet affichage devra être maintenu pendant sept jours.

Condamne, en outre, la dame GARRIGUES aux frais du procès.

Pour copie certifiée conforme :

Cahors, le 10 octobre 1922.

Le Greffier,
GALTIE.

Vu au Parquet :

Le Procureur de la République,
BELVÈZE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du dix Octobre mil neuf cent vingt-deux,

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare le sieur « BERTHONNEAU, commerçant à Castelnaud, en état de faillite ;

« Fixe provisoirement au deux « Octobre mil neuf cent vingt-deux « la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite ;

« Délivre au failli un sauf-conduit « provisoire à charge par lui de « poser au Greffe, dans la huitaine « de la signification du présent jugement, son bilan et la liste de « ses créanciers ;

« Ordonne l'apposition des scellés « à son domicile et partout où besoin « sera, conformément à l'article « quatre cent cinquante-huit du Code « de Commerce ;

« Nomme Monsieur SALANIE, « l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur L. « ROUSSEAU, arbitre de Commerce, « ce, demeurant à Cahors, syndic « provisoire pour gérer et administrer la dite faillite sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »

Pour extrait conforme :

Le Greffier,
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

LA CIRE ASEPTINE

Vous embellit Pendant Votre Sommeil.

partout en jolis pots, ou en grands tubes 5 francs.

Servez-vous aussi de la Poudre Aseptine, poudre de riz d'une finesse réellement incomparable.

A VENDRE

Une maison, 4 pièces, cave, chai et grenier, gaz. Intérieur état neuf. Prix : 8.000 fr.

Une maison de rapport, 4 appartements de 4 pièces, cave, grenier, eau et gaz. Auc. ne réparation à envisager. Prix : 22.000 fr.

Un terrain en nature de jardin, 700 m. q., en bordure de l'avenue du Nord, libre de suite.

Une maison 2 pièces, eau et gaz avec grand jardin clos de murs au centre de la ville.

Pour tous renseignements et traiter : S'ad J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

A Vendre ou à Louer

Un fonds de restaurant, vins à emporter, avec 6 chambres meublées, centre de la ville.

S'ad J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

A LOUER

Faubourg Cabessut, une maison 8 pièces avec jardin, eau et gaz. Etat neuf.

S'ad J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

Imp. Coueslant (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du dix Octobre mil neuf cent vingt-deux,

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare le sieur « BERTHONNEAU, commerçant à Castelnaud, en état de faillite ;

« Fixe provisoirement au deux « Octobre mil neuf cent vingt-deux « la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite ;

« Délivre au failli un sauf-conduit « provisoire à charge par lui de « poser au Greffe, dans la huitaine « de la signification du présent jugement, son bilan et la liste de « ses créanciers ;

« Ordonne l'apposition des scellés « à son domicile et partout où besoin « sera, conformément à l'article « quatre cent cinquante-huit du Code « de Commerce ;

« Nomme Monsieur SALANIE, « l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur L. « ROUSSEAU, arbitre de Commerce, « ce, demeurant à Cahors, syndic « provisoire pour gérer et administrer la dite faillite sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »

Pour extrait conforme :

Le Greffier,
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

EXÉCUTION CAPITALE

Burger, qui assassina le sommelier Jobin le 23 mai 1919, a été guillotiné ce matin.

Les conservateurs confiants en Lloyd George

De Londres : Les membres conservateurs du Cabinet ont voté une motion de confiance en Lloyd George.

L'avance turque arrêtée !

De Constantinople : L'avance turque vers le Bosphore et Constantinople a été arrêtée hier par ordre de Mustafa Kemal à la suite des conversations de Moudania de Ismet pacha et du général Harrington.

DEPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

vous le faites, quand vous saurez que je suis fiancée.

— Fiancée !... Et me ferez-vous la grâce, mademoiselle, de me dire à qui ?

— Dallas le savait parfaitement ; mais il jouait le jeu auquel il s'était préparé, et pour n'en pas perdre l'habitude, sans doute, le jouait avec de fausses cartes.

— Oui, monsieur, vous pouvez le savoir. Je suis fiancée à Paul Vernier.

— L'acteur ?

— Oui, l'acteur. Pourquoi pas ? Dallas se calma subitement ; son sourire reparut.

— C'est excessivement curieux ! dit-il. C'est en partie pour vous parler de lui que je suis venu.

XII

DORA DIT CE QU'ELLE PENSE

Le capitaine Dallas affectait de sourire, mais il ressentait en réalité une grave et profonde préoccupation. La partie qu'il venait d'engager signifiait beaucoup pour lui, qu'il la gagnât ou qu'il la perdît. Il la jouait en outre avec des atouts falsifiés, qu'il fallait manier avec une prudence extrême. Tout ce qu'il pouvait avoir dans l'esprit de ruse ou de finesse était donc en jeu au moment même où il se montrait si calme et si maître de soi.

Son but était d'effrayer l'actrice, et il l'avait atteint. En l'entendant déclarer d'un ton singulier et gros de mystère qu'il désirait lui parler de son fiancé, Dora Letellier sentit une

personnage dont elle ne pouvait s'affranchir l'inimitié sans folie.

— Votre amitié, répondit-il audacieusement. C'est quelque chose de bien froid. Et j'ai longtemps rêvé — je révis encore — de vous inspirer un sentiment moins... lointain.

Le sourire de convention qui jouait sur les lèvres de l'actrice y mourut, le visage perdit instantanément son éclat ; il s'y produisit ce qu'on observe quand un nuage passe devant le soleil. Quelque assouffie que puisse être une femme des témoignages de sa puissance il en est qui lui sont profondément désagréables ; ceux qui lui viennent d'un homme qu'elle déteste. Elle répondit froidement :

— Je crains, capitaine, de prendre la vie d'une façon trop pratique et trop sérieuse. Et s'il est une chose dont je suis absolument incapable, c'est d'affecter des sentiments que je n'éprouve pas.

Dallas ne se tint pas pour battu.

— J'imagine cependant, dit-il, que vous êtes d'une nature affectueuse ?

— Je l'espère.

— Mais vous ne prodiguez pas cette affection.

— Je l'espère encore.

— Ce qui signifie que dans mon cas particulier.

— Capitaine, interrompit Dora, qui était réellement souffrante et dont les nerfs vibraient en conséquence, vous m'obligeriez grandement, je vous assure, en laissant ce sujet de conversation. Il se peut que

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUGUET

XI

UN NOUVEAU COUP DE CAPITAINÉ DALLAS

Après de longues méditations, il finit par arriver à cette conclusion que s'il pouvait amener l'actrice au mariage sans lui donner la direction des « Arènes-Littéraires », ce serait un cadeau royal de moins à faire, et une très grosse somme qui resterait dans sa poche. Dallas était certes amoureux, mais pas au point d'oublier certaines considérations.

Et le voyage de Paul Vernier, qui, sans doute, ne prendrait pas fin de sitôt, pouvait servir de point d'appui dans cette entreprise délicate, si on l'exploitait habilement.

C'est dans l'intention de l'exploiter habilement qu'il rendait visite à Dora Letellier.

Les premiers instants furent embarrassés. La jeune femme était souffrante et le laissait voir ; elle n'avait aucune sympathie pour Dallas et le dissimulait de son mieux, mais cette dissimulation ne pouvait aller jusqu'à la rendre cordiale, et un froid

visible persistait entre les interlocuteurs.

Nous savons d'ailleurs que cette attitude de la part de l'actrice n'avait rien qui refroidit le capitaine, et qu'il se fût estimé heureux de l'épouser, de bon gré ou contraint ; il l'avait avoué assez cyniquement.

Il échangea quelques banalités ; puis Dora ne put s'empêcher de demander à quoi elle devait le plaisir de cette visite inattendue.

— Ne l'attribuez qu'au désir de vous voir, mademoiselle, répondit-il avec un sourire narquois.

— Ne m'avez-vous pas vue hier, à la répétition ?

— C'est vrai. Mais il est impossible de vous dire un mot, là-bas. Vous êtes si occupée, si absorbée...

— Tous les comédiens en sont là, monsieur Dallas.

— Plus ou moins, mademoiselle, plus ou moins... Mais vous, une fois aux prises avec le travail, vous ne voyez plus personne... et surtout ceux à qui un regard ferait tant plaisir. Ceux-là, vous paraissez prendre une satisfaction cruelle à les ignorer.

— Vous avez mon amitié, capitaine.

Mensonge flagrant, mensonge dicté par les conventions mondaines ; elle ne pouvait le souffrir et l'exécrait à présent plus que jamais. Mais elle avait conscience du pouvoir de cet homme dans le monde des théâtres, et dans ce monde elle avait encore des combats à livrer. Dallas était un